



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des Territoires et de la Mer
des Bouches-du-Rhône**

Service Mer Eau Environnement

Affaire suivie par : Laurence Deneuve

courriel: laurence.deneuve@bouches-du-rhone.gouv.fr

Marseille, le 30/08/23

Synthèse des observations du public sur un projet de pêche nocturne de la carpe de 2023 à 2027 sur le canal d'Arles à Fos et sur les rives du Grand Rhône

L'arrêté préfectoral visant à approuver le projet de pêche nocturne de la carpe de 2023 à 2027 sur le canal d'Arles à Fos et sur les rives du Grand Rhône a été mis à consultation du public entre le 07 et le 28 août 2023 sur le site internet de la préfecture des Bouches-du-Rhône, au titre de l'article L 123-10-1 du Code de l'Environnement.

Aucune observation du public n'a été réceptionnée sur ce document.

Compte tenu de l'absence de remarque, le projet d'arrêté est conservé dans la version telle que soumise à consultation du public.